

Conditions générales de participation - Albera Dao

Inscription

L'inscription se fait impérativement par écrit.

Avec son inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de participation.

À l'échéance du délai fixé, un e-mail vous sera adressé confirmant ainsi votre inscription. Si un cours/stage est complet ou annulé, vous en serez informé par e-mail à l'échéance du délai fixé.

Le prix des cours hebdomadaires sans délai d'inscription se paie entièrement au plus tard le 1^{er} jour de cours.

Le prix des stages et autres formations se paie au plus tard le 1^{er} jour, avant de commencer. Les arrhes seront demandées lors de l'inscription.

Dans les cours hebdomadaires, chaque nouveau participant a le droit à une leçon d'essai, en principe en début de session.

Les élèves ont la possibilité de récupérer les leçons manquées d'un cours hebdomadaire par un même cours (pour autant que le même cours existe) ceci à un autre horaire et/ou dans un autre lieu et dans le cadre de la même session.

Horaires, lieux de cours et nombre de participants

L'heure et le lieu du cours se trouvent sur le site www.albera-dao.ch.

Un cours/stage peut être annulé par l'enseignante en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Désistement

En cas de désistement annoncé avant le délai d'inscription, aucun frais ne sera perçu.

En cas de désistement après le délai d'inscription: jusqu'à 15 jours avant le début du cours/stage, une participation de 20 % du prix total du cours/stage sera due; de 14 à 8 jours avant le début du cours/stage, une participation de 30 % du prix total du cours/stage sera due; de 7 à 3 jours avant le début du cours/stage, une participation de 50 % du prix du cours/stage sera due.

En cas de désistement annoncé moins de 48 heures avant le début du cours/stage, le prix total devra être acquitté.

Pour les cours/stages n'ayant pas de délai d'inscription, le cours/stage entamé est totalement dû.

Aucune réduction ne sera accordée pour les leçons manquées.

En cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident (seulement sur présentation d'un certificat médical remis dans un délai de 10 jours) les leçons manquées seront compensées par un bon. Un remboursement en espèces n'est pas possible.